

L'Association canadienne de soccer incorporée

États financiers
31 décembre 2022



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux parties prenantes de L'Association canadienne de soccer incorporée

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Association canadienne de soccer incorporée (l'« Association ») au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2022;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99, rue Bank, bureau 710, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél. : +1 613 237-3702, Téléc. : +1 613 237-3963



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.


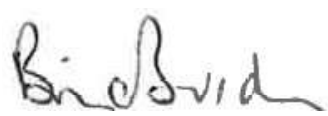
Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 24 mars 2023

L'Association canadienne de soccer incorporée

État de la situation financière

Au 31 décembre 2022

	2022 \$	2021 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	2 423 986	7 056 219
Certificats de placement garanti (note 3)	4 006 233	7 000 000
Comptes débiteurs (note 10)	16 336 619	4 599 035
Charges payées d'avance	51 683	427 645
	<u>22 818 521</u>	<u>19 082 899</u>
Immobilisations (note 4)	<u>704 750</u>	<u>776 205</u>
	<u>23 523 271</u>	<u>19 859 104</u>
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	14 470 956	3 115 333
Produits reportés	426 072	1 772 010
	<u>14 897 028</u>	<u>4 887 343</u>
Apports reportés liés aux immobilisations (note 6)	<u>106 216</u>	<u>114 386</u>
	<u>15 003 244</u>	<u>5 001 729</u>
Actif net		
Non affecté	6 421 493	12 695 556
Grevé d'affectations internes – réserve (note 9)	1 500 000	1 500 000
Investi dans des immobilisations	598 534	661 819
	<u>8 520 027</u>	<u>14 857 375</u>
	<u>23 523 271</u>	<u>19 859 104</u>
Engagements et éventualités (note 8)		
Approuvé par le conseil d'administration,		
	,	administrateur
	,	administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Association canadienne de soccer incorporée

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

				2022
	Non affecté	Grevé d'affectations internes – réserve	Investi dans des immobili- sations	Total
	\$	\$ (note 9)	\$	\$
Solde au début de l'exercice	12 695 556	1 500 000	661 819	14 857 375
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges pour l'exercice	(6 274 063)	-	(63 285)	(6 337 348)
Solde à la fin de l'exercice	6 421 493	1 500 000	598 534	8 520 027

				2021
	Non affecté	Grevé d'affectations internes – réserve	Investi dans des immobili- sations	Total
	\$	\$ (note 9)	\$	\$
Solde au début de l'exercice	7 315 544	1 500 000	719 760	9 535 304
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	5 380 012	-	(57 941)	5 322 071
Solde à la fin de l'exercice	12 695 556	1 500 000	661 819	14 857 375

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Association canadienne de soccer incorporée

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Cotisations des joueurs	6 602 105	5 030 794
Commandites et autres frais (note 7)	16 102 308	18 259 574
Subventions gouvernementales (note 11)	5 057 921	4 709 887
Subventions de la FIFA et de la CONCACAF	18 464 438	4 221 956
Coupe du Monde de la FIFA 2026	1 363 815	1 199 225
	<hr/>	<hr/>
	47 590 587	33 421 436
Charges		
Équipes masculines	19 532 201	11 029 759
Équipes féminines	14 028 608	5 096 519
Autres équipes et équipement sportif (note 7)	2 012 120	1 868 396
Projets techniques et projets de développement	3 848 227	1 990 623
Organisation, marketing et communications	8 044 836	3 881 780
Coupe du Monde de la FIFA 2026	1 298 717	1 370 432
Compétitions	1 283 722	114 720
Administration et réunions	3 879 504	2 747 136
	<hr/>	<hr/>
	53 927 935	28 099 365
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges pour l'exercice	<hr/> (6 337 348)	<hr/> 5 322 071

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

(3)

L'Association canadienne de soccer incorporée

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

	2022 \$	2021 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(6 337 348)	5 322 071
Éléments hors trésorerie		
Dotation à l'amortissement des immobilisations	71 455	66 112
Dotation à l'amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(8 170)	(8 171)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(11 737 584)	(3 705 147)
Stocks	-	3 658
Charges payées d'avance	375 962	(322 190)
Comptes créditeurs et charges à payer	11 355 623	2 214 243
Produits reportés	(1 345 938)	(1 173 066)
	<u>(7 626 000)</u>	<u>2 397 510</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de certificats de placement garanti	(3 006 233)	(3 000 000)
Produit au remboursement de certificats de placement garanti	6 000 000	3 000 000
	<u>2 993 767</u>	<u>-</u>
Variation de la trésorerie au cours de l'exercice	(4 632 233)	2 397 510
Trésorerie au début de l'exercice	<u>7 056 219</u>	<u>4 658 709</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>2 423 986</u>	<u>7 056 219</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

(4)

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2022

1 Objectif de l'Association

En partenariat avec ses membres, L'Association canadienne de soccer incorporée (l'« Association ») a pour mission de promouvoir l'essor du soccer à tous les niveaux pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens et d'assurer un leadership et une bonne gouvernance pour le sport. L'Association est constituée en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et est enregistrée comme association canadienne de sport amateur en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Elle n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2 Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif énoncées dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif et sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture et sur les montants présentés des produits et des charges des périodes à l'étude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts bancaires.

Certificats de placement garanti

Les certificats de placement garanti sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Bâtiment	40 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et matériel	3 ans

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2022

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède la somme des flux de trésorerie non actualisés rattachés à son utilisation et à sa sortie éventuelle. La perte de valeur correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur. Les pertes de valeur liées aux actifs à long terme ne font pas l'objet de reprises.

Comptabilisation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports affectés. Les apports affectés sont comptabilisés dans les produits de l'exercice au cours duquel les événements connexes ont lieu ou les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont comptabilisés dans les produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être estimé au prix d'un effort raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des joueurs et les produits tirés des commandites sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat.

Les apports d'équipement de soccer, de services d'hébergement, de services de transport, de services fédéraux essentiels, de fournitures pour l'équipe et de publicité sont inscrits à leur juste valeur.

Les produits tirés des opérations de vente et de service ne sont constatés que lorsque les exigences relatives à l'exécution sont satisfaites et que le recouvrement final est raisonnablement assuré au moment de l'exécution. Les produits tirés du matériel de cours électronique sont enregistrés lorsque le matériel est livré aux étudiants. Les produits liés au volet de formation pratique, le cas échéant, sont reconnus au fur et à mesure que la formation est dispensée aux étudiants.

Le 1^{er} janvier 2019, l'Association a conclu une entente de représentation avec CSB LP (« CSB »). En vertu de cette entente, l'Association accorde à CSB des droits de diffusion et de commandite et autorise CSB à agir en tant qu'agent et représentant exclusif de l'Association en ce qui concerne ces droits de diffusion et de commandite pendant la durée de l'entente. En vertu de cette entente, CSB est autorisé à conserver tous les revenus provenant de tout accord négocié et (ou) signé dans le cadre de la représentation, y compris tous les revenus générés par les accords de commandite et les accords de diffusion. La durée initiale de l'entente est de neuf ans, soit jusqu'au 1^{er} décembre 2027, avec possibilité de prolongation, au gré de CSB, jusqu'au 31 décembre 2037.

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2022

En échange, l'Association a le droit de recevoir des paiements annuels de garantie de commandite (entre 3 000 000 \$ et 4 000 000 \$ par année) et certains autres paiements, y compris des paiements relatifs aux droits de diffusion internationaux à compter de 2023, ainsi qu'un paiement d'indexation éventuel exigible à la fin de la durée initiale. De plus, l'Association a le droit de recevoir des montants de financement supplémentaires de CSB, qui ne sont pas inférieurs aux montants reçus par une équipe fondatrice de la Première ligue canadienne (la « PLC ») (la « participation de l'ACS »). À ce jour, aucun financement supplémentaire n'a été reçu aux termes de la participation de l'ACS et la direction n'est pas d'avis qu'il est probable qu'elle reçoive du financement aux termes de la participation de l'ACS à l'avenir.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, des produits de 3 200 000 \$ ont été comptabilisés relativement à l'entente (3 150 000 \$ en 2021).

3 Certificats de placement garanti

	2022 \$	2021 \$
Certificats de placement garanti, portant intérêt au taux préférentiel de RBC moins 2,00 %, échéant en 2023 (en 2021, à des taux allant de 0,45 % à 0,65 %, échéant en 2022)	4 006 233	7 000 000

4 Immobilisations

	2022		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Terrain	255 998	-	255 998
Bâtiment	615 171	407 528	207 643
Améliorations locatives	652 792	411 683	241 109
Mobilier et matériel	287 896	287 896	-
	1 811 857	1 107 107	704 750

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2022

	2021		
	Coût	Amortissement	Montant net
	\$	cumulé	\$
		\$	
Terrain	255 998	-	255 998
Bâtiment	615 171	393 127	222 044
Améliorations locatives	652 792	354 629	298 163
Mobilier et matériel	287 896	287 896	-
	<u>1 811 857</u>	<u>1 035 652</u>	<u>776 205</u>

5 Remises gouvernementales

Des remises gouvernementales de néant sont comptabilisées dans les comptes créditeurs et charges à payer (néant en 2021).

6 Apports reportés liés aux immobilisations

En 1996, l'Association a reçu des apports de 320 958 \$ pour l'acquisition de l'immeuble de bureaux actuel. Ces apports ont été reportés et sont amortis sur 40 ans, soit la période d'amortissement du bâtiment.

	\$
Solde au début de l'exercice	114 386
Dotation à l'amortissement des apports reportés pour l'exercice	<u>(8 170)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>106 216</u>

7 Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services (apports d'équipement de soccer, de services d'hébergement, de services de transport, de services fédéraux essentiels et de fournitures pour l'équipe) de 1 717 419 \$ (1 529 152 \$ en 2021) ont été comptabilisés dans les produits et dans les charges à l'état des résultats. Les produits sont comptabilisés au poste « Commandites et autres frais », tandis que les charges sont comptabilisées au poste « Autres équipes et équipement sportif ».

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2022

8 Engagements et éventualités

Engagements

- a) L'Association est liée par des contrats de location d'équipement, comme suit :

	\$
Exercices clos les 31 décembre 2023	56 108
2024	64 073
2025	81 874
2026	72 781

- b) L'Association a conclu avec la Première ligue canadienne de soccer, C.P.L. Soccer LP (« PLC ») une entente de financement, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2027, afin de poursuivre les objectifs de l'Association en tant qu'organisme sans but lucratif visant à promouvoir, à développer et à favoriser le soccer au Canada. L'entente de financement exige une contribution annuelle de 1 000 000 \$ à la PLC, qui comprend un financement général de 350 000 \$ ainsi qu'un montant additionnel pouvant atteindre 650 000 \$ pour soutenir la PLC dans la réalisation du programme de développement Forward de la FIFA.

Si la contribution annuelle globale versée à la PLC aux termes de l'entente de financement est inférieure à 1,5 million de dollars, les montants sont comptabilisés et portés en diminution de tout financement futur que l'Association serait admissible à recevoir de CSB aux termes de la participation de l'ACS.

Éventualités

Dans le cadre normal de ses activités, l'Association fait de temps à autre l'objet de poursuites ou est désignée comme partie mise en cause dans des poursuites judiciaires. Une poursuite a été intentée contre l'Association, et son issue ne peut être établie pour le moment. Il est présumé que toute responsabilité découlant de cette poursuite, le cas échéant, sera couverte par l'assurance responsabilité civile de l'Association.

9 Actif net grevé d'affectations internes

L'utilisation de la réserve est soumise à l'approbation des membres. Ces fonds peuvent être utilisés pour combler les besoins de trésorerie à court terme afin de réduire au minimum les charges financières.

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2022

10 Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en manquant à l'une de ses obligations. La trésorerie de l'Association est détenue dans une banque à charte canadienne; par conséquent, la direction considère le risque de non-exécution comme faible. L'Association traite avec des contreparties solvables afin d'atténuer le risque de perte financière découlant de manquements. Au 31 décembre 2022, trois débiteurs étaient responsables de 86 % des comptes débiteurs (en 2021, cinq débiteurs étaient responsables de 85 % des comptes débiteurs). Au 31 décembre 2022, la provision pour créances douteuses se chiffrait à 2 107 567 \$ (2 667 799 \$ en 2021) et avait été comptabilisée en déduction des comptes débiteurs à l'état de la situation financière.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. La trésorerie libellée en dollars américains s'élève à 567 813 \$ (2 410 467 \$ en 2021).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les certificats de placement garanti de l'Association comportent des taux d'intérêt variables fondés sur le taux préférentiel bancaire. Par conséquent, l'Association est exposée au risque de taux d'intérêt, en raison des variations du taux préférentiel bancaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle prépare des prévisions budgétaires afin de s'assurer de disposer de fonds suffisants pour remplir ses obligations. L'Association compte sur ses flux de trésorerie tirés des activités de fonctionnement et sur ses réserves pour obtenir la trésorerie nécessaire au règlement de ses passifs lorsque les montants deviennent exigibles.